



HAL
open science

Victime émissaire et réconciliation ou sur qui distraire la colère des dieux ?

Michel Henri Messu

► **To cite this version:**

Michel Henri Messu. Victime émissaire et réconciliation ou sur qui distraire la colère des dieux ?. Victime émissaire et réconciliation ou sur qui distraire la colère des dieux ?, Dec 2008, Ouagadougou, Burkina Faso. halshs-00364919

HAL Id: halshs-00364919

<https://shs.hal.science/halshs-00364919>

Submitted on 27 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michel MESSU

**Victime émissaire et réconciliation
ou
sur qui distraire la colère des dieux ?**

« En ce temps-là,
Pour ne pas châtier les coupables,
On maltraitait les filles. »

Paul Eluard (1944)

Il n'est guère de morales sociales qui, à un moment ou un autre, ne prônent le pardon et la réconciliation. Elles divergent cependant sur le « moment » opportun et l'étendue de ce qui peut et doit entrer sous le geste réconciliateur. Les textes de l'Église chrétienne peuvent l'exiger toute affaire cessante ou s'en remettre à des jours meilleurs —avec le risque, toujours possible, qu'elle ne puisse plus opérer. On sait que Matthieu (5, 23-24) préconisait d'abord la réconciliation : « Si donc tu présentes ton offrande à l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère ; puis, viens présenter ton offrande. » La réconciliation, ici, recouvre ce que l'étymologie latine du mot met en avant : le mouvement vers ou avec l'autre. La « conciliation » (*cum-cillo* = mouvoir ensemble), la « réconciliation » est le retour à cet état, le recouvrement de ce pouvoir. En un sens, et pour paraphraser les *concordia* de Lucrèce (*De Rerum Natura*, I-483), ce serait retrouver une sorte de cohésion principielle.

Pourtant, Denis Diderot sera autrement dubitatif dans ses *Principes de Politique des Souverains*. Il met ainsi dans la bouche du roi de Prusse cette déclaration : « C'est aux souverains et aux factieux que je m'adresse : lorsque les haines ont éclaté, toutes les réconciliations sont fausses » (*Principes de Politique des Souverains*, 1798, 206-207). Comme si la seule volonté des belligérants ne pouvait suffire. Comme si la bonne volonté était impuissante. Comme si l'unité principielle rompue réclamait autre chose pour se rétablir.

Une nouvelle victime, peut-être ?

Une « victime émissaire » professera René Girard.

1- L'anthropologie victimaire de René Girard

En plein accord avec Durkheim, René Girard fait dériver le social du religieux. Toutes les institutions sociales plongent leurs racines dans le religieux et ont donc à voir avec le sacrifice. Ce sont là, comme il le développera dans ses ouvrages, *Des Choses cachées depuis la fondation du monde* (Grasset, 1978). Il en tirera un principe explicatif général, trop général dira-t-on parfois. Ce qu'il appelle la « crise mimétique » dans une collectivité humaine, crise

qui conduit à ce que Hobbes appelait la guerre de tous contre tous, trouve une issue dans le sacrifice d'une victime. C'est vrai, nous dit-il, de la tragédie grecque, de la Révolution française et du sort qu'elle allait réserver à Louis XVI et Marie-Antoinette, de l'attaque des *Twin Towers* le 11 septembre 2001, etc.

Le ressort du processus est à rechercher dans la concurrence mimétique. Pour René Girard en effet la réciprocité de l'imitation commande nos conduites. Il y a de la *bonne imitation* quand les conduites sont conformes aux attentes. Il y a de la *mauvaise imitation* lorsqu'elles s'en écartent. Et c'est de cette dernière que naîtra le conflit humain. « *Ce qui définit le conflit humain n'est pas la perte de la réciprocité, affirme René Girard, mais le glissement, imperceptible d'abord puis de plus en plus rapide, de la bonne à la mauvaise réciprocité.* »¹ Aussi, de proche en proche, la violence se déchaînera-t-elle. D'ailleurs c'est entre les proches que la violence éclate le plus facilement et est à craindre par-dessus tout. C'est celle-là que les cultures tenteront d'exorciser, notamment par la différenciation, l'échange et le cadeau. Cadeau souvent empoisonné puisqu'il enjoint implicitement au récipiendaire d'assurer la sérénité du donateur.

Du coup, Girard revient sur les analyses du don et de l'échange produites par Mauss ou Lévi-Strauss pour expliquer ce qu'ils avaient noté, savoir : les simulacres de conflit qui peuvent accompagner les échanges les plus pacifiques. Pour sa part, il y voit les traces de la violence initiale désormais ritualisée dans l'échange.

En somme, la dialectique du même et de l'autre, de l'identique et du différent, de la communauté et de l'étrangeté, hante toujours les représentations et les conduites humaines. Au point de proposer de rituelles mises en scène de la violence à l'endroit d'une victime émissaire, voire de la pratiquer symboliquement et concrètement. Violence expiatoire et libératrice qui fera retomber les tensions et autorisera la réconciliation.

Les passions à l'endroit des dieux, demi-dieux et autres prophètes et leur sacrifice signent la réconciliation des hommes après les malheurs qui les ont assaillis. Mythologique ou dogmatique, incarné par Osiris, Dionysos ou Jésus, leur sacrifice renverse l'ordre des choses. Non seulement il leur autorise l'accès à la vie éternelle, mais encore il apaise les conflits que leur existence avait engendrés et réconcilie ceux qui étaient divisés. En tout cas c'est explicite pour Jésus, son sacrifice non seulement nous montre que nous pouvons être pardonnés de nos péchés, mais surtout il nous en affranchit et nous réconcilie avec Dieu. De là le « sacrement

¹ Girard René, 2001, *Celui par qui le scandale arrive*, Paris, Desclée De Brouwer, p. 28.

de réconciliation » revendiqué par l'Église chrétienne. La fureur des hommes et la colère des dieux se trouvent donc apaisées par le sacrifice de l'un d'entre eux.

Maintenant, si le sacrifice de l'un d'entre eux apaise la fureur des hommes et la colère des dieux, quelles sont les qualités dont doit faire montre la victime ? À suivre René Girard, celle-ci n'a pas à faire montre de qualités particulières. Elle peut être désignée de manière arbitraire, aléatoire, encore que certains traits de personnalité, certaines caractéristiques physiques ou morales prédisposeraient à l'exécution du rôle. Ainsi la trop grande ressemblance des jumeaux, la flamboyance trop marquée d'une rousse chevelure, l'innocence avérée du débile, etc., les a souvent condamnés à tenir le rôle. D'autre fois, c'est la place occupée, la fonction exercée, le statut social reconnu qui condamnent au rôle. Le « bouc » de la Bible (*Lévitique, XVI*) cumulait-il nombre de ces caractères ? En tout cas, l'envoyer (*emittere* qui donnera « émissaire ») dans le désert permettait annuellement à Israël de se laver de ses impuretés.

On peut donc suivre René Girard et estimer que la victime est plutôt innocente, étrangère aux turpitudes et autres maux de la société, que c'est son innocence même qui lui permet en endossant les fautes des autres de les en exonérer. C'est la figure du « bouc émissaire » dans son acception contemporaine. C'est celle qu'on envoie sur le bûcher ou à la guillotine devant la foule rassemblée, terrorisée mais satisfaite ; celle que cette dernière, encore en proie à l'émotion, va lyncher pour assumer concrètement et symboliquement sa vengeance. C'est la figure archétypale de la victime innocente qui paie pour les autres et leur permet de se disculper.

2- Les Tondues de la Libération

*« En ce temps-là,
Pour ne pas châtier les coupables,
On maltraitait les filles.*

*On allait même jusqu'à
Les tondre »*

Paul Eluard (1944)

Il est un épisode de l'histoire de France récente qui vient illustrer parfaitement la thèse de René Girard et peut suggérer quelques pistes de réflexion pour des situations similaires. L'épisode est celui que l'histoire officielle a consacré sous le nom des « Tondues de la Libération ». De quoi s'agit-il ?

Au moment de la libération de la France de l'occupation allemande à la fin du second conflit mondial, des femmes, accusées d'avoir collaboré avec l'occupant allemand ou de s'être compromises avec les partisans du fascisme, furent traînées devant des instances extrajudiciaires, jugées coupables et « tondues ». La « tonte » se faisait généralement de manière publique, devant un parterre d'hommes, de femmes et d'enfants, l'air plutôt satisfait dans l'ensemble, mais, à l'occasion, l'air plutôt éberlué. Cela, d'après les images qui ont été conservées de l'événement.

Si l'on regarde plus en détail ces images, on remarque que ce sont toujours des hommes qui exécutent la « sentence », que son exécution s'accompagne parfois de gestes de maltraitance, en tout cas de formes d'humiliation diverses (croix gammée peinte sur le front ou le crâne, pancarte autour du cou proclamant leur indignité, transport et exhibition dans les rues de la ville, etc.) Il ne fait pas de doute que le châtiment a à voir et avec la sexualité de ces femmes et avec l'occupant allemand. Dans la très grande majorité des cas, c'est au prétexte d'avoir eu des « relations intimes avec l'ennemi » qu'elles se trouvent amenées en place publique et livrées à la vindicte populaire.

La France de l'après-guerre s'est ainsi construit une légende purificatrice autour du cas de ces femmes violemment châtiées de s'être « indignement » comportées quand l'ennemi était dans la place et quand d'aucuns lui résistaient au péril de leur vie. La légende veut que sur une courte période consécutive à la Libération, les foules vengeresses et des résistants de la dernière heure aient « puni » celles qui les avaient trahis avec l'ennemi en collaborant « à l'horizontale », pour reprendre l'expression consacrée du moment. Les travaux postérieurs des historiens ont montré qu'une seule femme tondu sur deux avaient eu des relations sexuelles avec les Allemands ; que les « tontes » n'ont pas été éphémères mais se sont prolongées jusqu'en 1946 ; qu'elles ont concerné environ 20 000 femmes ; qu'elles n'ont pas toutes échappé à la justice puisque des cours de justice *ad hoc* et des chambres civiles vont les condamner à la tonte² ; bref, il y a là plus qu'un épisode épiphénoménal lié au traumatisme subi lors de l'occupation de la France, plus qu'un débordement défoulatoire d'une population éprouvée par des années de peur et d'inquiétude, voire, comme l'a voulu la légende construite

² Les cours de justice vont siéger jusqu'en janvier 1951, alors qu'elles sont officiellement supprimées par la loi du 29 juillet 1949.

dès cette époque, plus que l'excès de zèle de « résistants de la dernière heure » ou de « collaborateurs » déguisés en patriotes. Il y a dans tout cela quelque chose qui relève très précisément du processus girardien de la victime émissaire.

Pour s'en convaincre, reprenons sommairement le déroulement des faits. Les toutes premières tontes ont lieu pendant l'Occupation et sont le fait de groupes de résistants. On les retrouve ensuite en Corse au lendemain de la libération de l'île par les forces françaises libres en 1943. Des femmes, souvent d'origine italienne, sont présentées comme ayant pratiqué la « collaboration horizontale »³ et sont publiquement tondues. La chose va se répéter dans toute la France jusqu'au début de l'année 1946, après avoir connu un pic à l'été 1945.

La chose va se répéter aussi bien en ville que dans les campagnes, bien souvent au lendemain de la libération des territoires par les armées des forces alliées et les mouvements de la résistance, mais pas uniquement. Elle va se répéter dans toutes les régions françaises, mais avec une certaine acuité dans certains départements. Elle se répète très massivement à l'endroit de femmes⁴ coupables de faits avérés de collaboration avec les Allemands, mais aussi, très fréquemment, de femmes n'ayant eu que des « contacts », notamment dans l'exercice de leur profession, avec l'occupant, quand ce n'était de femmes dénoncées par un voisin envieux ou un mari jaloux. Des femmes donc, soumises à l'opprobre populaire, présentées à la vindicte par qui voulait bien faire figure d'autorité, châtiées sur le champ en procédant à la destruction d'un symbole de leur féminité : leur chevelure.

Avec plus ou moins de brutalité, la main qui tient la tondeuse ou la paire de ciseaux supprime, sous les applaudissements et les cris de la foule, de larges touffes des cheveux qui pouvaient faire la singulière beauté de cette femme, livrant ainsi un crâne (mal) rasé qui l'avilit et la désigne, au moins pendant un certain temps, à devoir endurer encore le châtime. Avec plus ou moins de haine, la foule accourue au spectacle va participer au lynchage symbolique. À l'occasion, c'est elle qui réclame la tonte. Elle l'encourage toujours. Le plus souvent, elle la prolonge par des coups, des insultes, des jets de déchets, des gestes de dérision tel celui de caresser le crâne dénudé. Elle la met en scène.

Photos et films réalisés sur le vif en témoignent. On organise le transport des « tondues ». Sur des charrettes ou des automobiles, on les exhibe dans la ville. Ce, aussi bien avant qu'après la tonte. Pour effectuer cette dernière, on installe la victime sur une chaise ou un banc, en surélévation. L'apposition de marques infamantes —écriteaux, peintures, souillures—,

³ Il semble que ce soit à ce moment que la formule ait fait son apparition dans la presse. Elle sera largement reprise par la suite.

⁴ Il y aura aussi quelques hommes « tondues ». Entre 35 et 50, annonce Fabrice Virgili dans *La France « virile »*. *Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004.

l'arrachage des vêtements, parfois, du foulard sous lequel la femme tentait de dissimuler son infamie et de diminuer sa honte, tout cela laisse penser qu'un déroulement ritualisé s'est imposé lors de l'exécution de l'opération de tonte.

Bref, tout un jeu de rôle entre la victime, son ou ses bourreaux et le public peut être dégagé de ces événements pourtant disséminés sur l'ensemble du territoire national.

Un exemple, rapporté par la presse locale de l'époque. Voici ce qu'écrit l'hebdomadaire FTP *Assault* de la région de Tournon dans l'Ardèche, le 25 septembre 1944 :

« AVEZ-VOUS VU LES TONDUES ?

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. La ville de Tournon se devait aussi d'avoir ses Tondues. Justice vient d'être faite. Samedi dernier, à la requête du comité local, le coiffeur de la compagnie FPT cantonnée dans notre localité, faisait fonctionner sa tondeuse dans d'opulentes chevelures (...) Après le sacrifice ce fut la promenade en charrette à travers Tournon, sous les lazzis de la population. Et la fin de la journée se termina devant le lycée de filles, par une vibrante Marseillaise chantée en chœur par la foule et nos braves FTP. »

Cité par Fabrice Virgili, *Op. cit.*

3- La Tondue, victime émissaire

Nul doute donc que ces événements prennent une signification qui ne peut être circonscrite dans une sorte d'excès libératoire des frustrations endurées. Ce ne sont pas là de simples dommages collatéraux quasi inévitables quand la foule s'assemble pour, tout à la fois, exprimer sa rancœur et se tourner vers l'avenir. Autant dire pour exorciser les peurs qu'elle a nourries à l'endroit de ses proches. Et cela dans le double sens de « peurs pour ses proches »

et « peurs de ses proches ». En somme, en procédant le plus sommairement possible au châtement de femmes diabolisées pour leur « courtoisie » avec l'Occupant, on se vengeait symboliquement de tous ces moments d'angoisse. On faisait taire ses appréhensions du lendemain, on pouvait se mettre à croire en des jours meilleurs et que la page se tourne enfin. On pouvait se rassurer et oublier, y compris ses propres compromissions.

Nul doute donc que ces événements puissent recevoir une interprétation dans les termes de la victime émissaire girardienne. Cette forme d'*Épuration* du mal « collaborationniste » qui avait si douloureusement divisé la population française de l'époque prise dans une sorte de *double bind* existentiel, remplit bien une fonction cathartique. Désormais, la frontière entre le mal et le bien ayant été retracée, on sait, on peut, se ranger sous la bannière du bon. Les haines ont été exprimées, les bassesses maquillées, le désir de vivre autrement peut l'emporter. Le sacrifice des Tondues participe de cette catharsis.

C'est d'ailleurs, à notre sens, ce qui permet d'expliquer la volatilité de la signification de ces événements. Julie Desmarais a pu distinguer, au cours des ans, trois figures de la Tondue française⁵. De la Tondue « coupable » des années 1942-1948, à la Tondue « amoureuse » puis « victime » à partir des années 1970, il y a bien une variation de la signification accordée au geste de tondre les femmes, à ce moment de l'histoire de France comme de tous les temps de l'humanité.

Avançons quelques propositions interprétatives.

- Il y a bien, dans le contexte de la Libération de la France, fabrication d'une légende. D'abord, autour de ces femmes. Quel qu'ait été leur comportement, il est rabattu sur une catégorie sexuelle dépréciative. Elles sont les « poules à boches », comme le proclamait l'inscription figurant sur le camion qui les transportait dans les rues de Paris. D'abord donc il y a intrication entre un registre corporel sexuel et un registre moral patriotique.
- Si la Tondue est fautive, c'est tout à la fois d'avoir trahi la Patrie en pactisant avec l'ennemi et d'avoir soustrait son potentiel sexuel à la communauté des patriotes. Elle est en quelque sorte doublement coupable. Elle est condamnable sur le terrain du patriotisme, mais ne sera, dans la plupart des cas, condamnée qu'au plan sexué, qu'en qualité de femme. Comme si celui-ci n'était que le symbole du premier.

⁵ Desmarais, Julie, 2006, *Comment représenter les femmes tondues? : à la rencontre de la mémoire et du genre en France, de 1942 à 2005*, Université de Laval, Québec, Canada.

- D'où la construction d'un récit légendaire autour de la Tondue. Elle autorise en effet, *ex post*, de faire le départ entre les patriotes, celles qui savaient se tenir, celles qui seront l'honneur de la France, et les « poules », celles qui se compromettaient et salissaient l'image de la femme réservée. « Réservee » aussi bien dans le sens de l'attitude morale et comportementale que dans le sens d'une attribution prédéfinie. Part réservataire de la communauté des mâles nationaux, elle ne pouvait que s'effacer et n'être qu'effacée devant l'intrus. La Tondue avait dérogé à ce rôle. Elle devenait donc la proie toute désignée pour opérer symboliquement le rétablissement des équilibres communautaires.
- Bien des analystes l'ont souligné, la Tondue permet d'opérer une sorte de retour à l'ordre antérieur. Celui d'avant la guerre, quand les femmes n'avaient pas encore occupé les places laissées vacantes par les hommes prisonniers, réquisitionnés, réfugiés ou ayant pris le maquis. Quand les femmes n'avaient pas encore reçu de droits politiques, droit de vote notamment⁶. Quand les femmes restaient socialement et juridiquement des mineurs. En s'en prenant à un attribut pensé comme foncièrement féminin, en dépouillant la femme coupable de sa chevelure, on avilissait bien sûr cette dernière, mais aussi on remettait toutes les autres femmes à leur place.
- On pourrait d'ailleurs prolonger l'analyse et faire remarquer qu'en rabattant la « trahison » sur la déchéance sexuée, on évacuait la logique de l'honneur militaro-patriotique qui aurait entraîné que l'intelligence avec l'ennemi soit passible de peines autrement exemplaires. Dans quelques cas seulement, celle-ci a pu être appliquée. Réactivant, à l'occasion, la manière dont l'histoire avait déjà traité ce genre de situation. Le souvenir de Mata Hari était toujours vivace.
- Très massivement, c'est le corps de la femme qui est enjeu. Il y aura, bien sûr, une figure de collaboratrice qui viendra troubler cet agencement, c'est celle de la « délatrice ». D'aucuns auraient souhaité, dans la logique militaro-patriotique, son exécution pure et simple. Elle bénéficiera, le plus souvent, par rapprochement d'avec la coupable de « collaboration horizontale », du même traitement que cette dernière. D'autant que cela semblait réjouir grandement tout le monde (Desmarais, 2006).
- C'est donc le corps de la femme au service de l'ennemi qui est perçu et reçu comme la source de l'infamie et devient donc l'objet du châtement. De ce point de vue, comme cela l'a été régulièrement rappelé, point de nouveauté. Associée au péché, la femme le

⁶ Le vote des Françaises résulte d'une ordonnance du 21 avril 1944 prise par le Gouvernement provisoire du général de Gaulle, à Alger: «*Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes*».

paie des tourments de son corps. Mieux, associé à son sexe le péché ne sera expié que par le sacrifice de sa chevelure. La *Bible* déjà traite du cheveu de la femme et des formes de punition qu'il autorise. La première épître de Paul aux Corinthiens le rappelle : « *il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée* ». Car, « *la chevelure lui a été donnée en guise de voile* ». Au Moyen âge tardif, la tonte des cheveux des prostituées se pratiquera, notamment à Londres⁷. Hier encore, en Inde, on tond des femmes pour s'être converties au christianisme. Tout cela relève de la diabolisation ancestrale de la femme, et l'épisode français de la Libération y participe.

- Pour autant, ce *Carnaval moche* comme l'appelle Alain Brossat, n'admet d'autre signification socio-historique que celle d'une sexualisation de la faute à l'endroit de ce que la fin de la guerre sanctionne et sanctifie comme forme de correction communautaire, patriotique et nationale. Comme le dit avec force Fabrice Virgili : « *Il est pourtant essentiel de dire que la coupe des cheveux n'est pas le châtiment d'une collaboration sexuelle, mais le châtiment sexué de la collaboration.* » (Virgili, 2004, 56)

4- Conclusion : Victime émissaire et réconciliation

Sans conteste, la Tondue est l'expression historique d'un châtiment « genré », comme on aime à dire aujourd'hui. Appuyé, qui plus est, sur tout un fonds culturel de misogynie, sur toute une tradition ambivalente d'encensement et de mépris du féminin, du sexe et du corps. Aussi, dans ces conditions, rien qui ne puisse s'opposer à ce que la présomption de « collaboration horizontale » ne puisse fournir le mobile, à défaut de motif, d'un exercice d'exorcisme collectif par lequel tout un chacun allait pouvoir retrouver la place qui aurait dû être toujours la sienne. La Tonte, ainsi envisagée, se donne bien à comprendre comme la procédure par laquelle une femme, indépendamment des faits qui pouvaient lui être reprochés, allait pouvoir concentrer sur elle tout à la fois : l'expression de la haine de l'autre, de l'ennemi, en l'occurrence l'Occupant Allemand ; la misogynie protectrice ambiante, celle qui rend hilares les faces des spectateurs-acteurs ; la férocité de tous ceux qui n'avaient été que des acteurs passifs, pleutres ou simplement frustrés ; et au-delà la liesse populaire, celle de la

⁷ Hanna Zaremska, 1996, *Les bannis au Moyen Âge*, Paris, Aubier.

Victoire et de l'espoir. En somme, la Tonte de ces femmes était le signe de la réconciliation en marche. La modalité par laquelle la communauté se retrouvait après la division, dépassait ses oppositions fratricides et pouvait entrer dans l'oubli de ce qui avait failli la détruire. La Tondue est bien la victime émissaire dont la France de la Libération avait besoin.

Mais pourquoi fallait-il que ce soit une femme ? Pourquoi le « collabo » cupide, le milicien vantard ou le pétainiste convaincu n'ont-ils pu faire, à eux seuls, l'affaire ? Plusieurs raisons militent en faveur du recours aux femmes étiquetées « poules à boches ».

La première tient en ce que puiser uniquement dans le vivier de la collaboration ouverte, c'était maintenir béante la plaie de la division nationale et risquer de la perpétuer jusqu'aux échelons de la proximité, de l'intimité, de l'ordinaire communauté. Bref, concourir à la scission quand c'était l'union qui se trouvait réclamée.

Ensuite, la femme, sans avoir eu besoin d'afficher ouvertement de parti pris, était possiblement sujette à la suspicion d'une forme de collaboration pensée comme spécifiquement féminine, la « collaboration horizontale », et de ce fait, toute désignée à connaître un châtiment. Mieux, puisque femme, donc mineur et diablesse, elle pouvait sur sa personne réconcilier tous ceux qui étaient pénétrés de l'ancestrale misogynie. Hommes, femmes, enfants, élite sociale et classes populaires, autorités légales ou usurpateurs de légitimité, le plus grand nombre a vu dans ces femmes à tondre l'expression carnavalesque d'une vengeance réparatrice. Coupable par nature pourrait-on presque dire. Du moins, facilement désignable parce que naturellement suspecte.

La femme est donc une victime providentielle. Apparemment débile, elle est potentiellement dangereuse. Son excuse de minorité la sert et la dessert à la fois. Elle sort de la logique de l'honneur, réservée aux *alter ego*, pour entrer dans celle de l'humiliation, celle qui sied aux inférieurs. Ce faisant, et en subissant l'humiliation de la tonte, elle soude tous ceux qui la lui inflige, elle lave leur honneur et, au besoin, le leur restitue.

Ainsi, c'est bien une femme qu'il fallait. Elle seule pouvait être à la fois suffisamment innocente et suffisamment coupable pour endosser le rôle de victime émissaire.

C'est bien pourquoi, lorsque les enjeux communautaires se seront apaisés, elle pourra accepter de nouvelles figures légendaires : celle de l'amoureuse puis celle de la victime épuratoire. Si c'était l'amour qui la portait, n'était l'emphatique patriotisme de la Libération, elle aurait été injustement bannie. Même en ces circonstances, le cœur a toujours ses raisons que la raison ne connaît pas. Mais, au-delà ou en deçà de l'amour, et même en cas de coupable complicité, la Tondue représente un déni de justice, une intolérable atteinte à la dignité humaine, un manquement aux Droits de l'Homme.

Pour conclure d'un mot, la Tondue a bien été la victime émissaire par laquelle la réconciliation du peuple divisé, partagé par ses peurs et ses rancœurs accumulées, a pu se faire. Ces mouvements de défoulement collectif autour des Tondues ont en quelque sorte distrait l'attention de chacun et assoupi sa vigilance. Ils ont en somme autorisé et les règlements de compte sommaires et vengeurs, et la tenue de procès judiciaires exemplaires. Il convenait, semble-t-il, de détourner la colère des dieux. La femme tonduée l'a permis.

Michel MESSU

Professeur de sociologie, Université de Nantes

Directeur du GRASS/UMR 7022 (CNRS-Université Paris-VIII)

Bibliographie

- Brossat Alain, 1992, *Les tondues : Un carnaval moche*, Levallois-Peret, Éditions Manya,
- Desmarais, Julie, 2006, *Comment représenter les femmes tondues? : à la rencontre de la mémoire et du genre en France, de 1942 à 2005*, Université de Laval, Québec, Canada
- François Dominique, 2006, *Les bûchers de la Libération. Femmes tondues. La diabolisation de la femme en 1944*, Cheminents
- Girard René, 1972, *La violence et le sacré*, Paris, Grasset
- Girard René, 1978, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, Grasset
- Girard René, 1982, *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset
- Girard René, 2001, *Celui par qui le scandale arrive*, Paris, Desclée de Brouwer
- Virgili Fabrice, 2004, *La France « virile ». Des femmes tondues à la Libération*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- Zaremska Hanna, 1996, *Les bannis au Moyen Âge*, Paris, Aubier